Évaluation des diplômes universitaires étrangers

Vous avez terminé avec succès vos études à l'étranger ? Renseignez-vous pour savoir si votre diplôme universitaire correspond aux normes allemandes.

Sur cette page

- Dois-je faire reconnaître mon diplôme universitaire étranger ?
- anabin : justificatif de comparabilité via le portail d'information
- ZAB : comment demander l'attestation de comparabilité pour votre diplôme universitaire étranger

Dois-je faire reconnaître mon diplôme universitaire étranger ?

Si vous avez obtenu un **diplôme universitaire** à l'étranger et souhaitez exercer en Allemagne une profession réglementée (comme médecin ou architecte), la reconnaissance de votre diplôme est obligatoire. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans nos rubriques « **Qui a besoin d'une reconnaissance ?** » et « **Procédure de reconnaissance** ».

Si vous venez d'un pays hors de l'UE ou de l'**AELE** (**pays tiers**) et que vous souhaitez demander la **carte bleue européenne** ou le **visa de travail pour travailleurs qualifiés**, vous devez prouver que votre diplôme universitaire étranger est comparable à un diplôme allemand. La **carte des opportunités** nécessite également un justificatif de votre qualification. Si vous souhaitez exercer une profession non réglementée (par exemple informaticienne ou informaticien ou mathématicienne ou mathématicien), vous pouvez prouver votre qualification au moyen du portail d'information **anabin** ou d'une **attestation de comparabilité** individuelle de diplôme.

anabin : justificatif de comparabilité via le portail d'information

Vous pouvez prouver que votre diplôme universitaire étranger est comparable à un diplôme allemand grâce au portail d'information anabin. Celle-ci repose sur deux entrées importantes :

- **Établissement d'enseignement supérieur** : votre établissement doit être évalué « H+ » dans anabin. Cela signifie qu'il est reconnu en Allemagne. Si l'établissement est évalué « H+/- », le diplôme doit en outre être répertorié au niveau de l'établissement.
- Diplôme universitaire : votre diplôme doit par ailleurs être classé dans la base de données comme « correspondant » ou « équivalent » à un diplôme universitaire allemand.

Si vous obtenez ces deux résultats positifs, votre diplôme universitaire étranger est considéré comme comparable à un diplôme allemand. Vous pouvez utiliser les impressions correspondantes comme preuve de l'équivalence pour votre demande de **visa**.

Le **portail d'information anabin**, géré par l'**Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB)**, propose des informations complètes sur l'évaluation des diplômes et des établissements d'enseignement supérieur étrangers. Il n'est actuellement disponible qu'en allemand.

Vidéo explicative : comparer les diplômes universitaires via anabin

ZAB : comment demander l'attestation de comparabilité pour votre diplôme universitaire étranger

Votre établissement d'enseignement supérieur ou votre diplôme universitaire ne figure pas dans le portail d'information anabin, ou n'y est pas évalué de manière appropriée ? Dans ce cas, vous pouvez faire examiner votre diplôme étranger de manière individuelle. L'attestation de comparabilité est un document officiel qui décrit votre qualification universitaire étrangère et indique le diplôme allemand auquel elle est comparable. Vous pouvez demander l'attestation de comparabilité pour les diplômes universitaires étrangers auprès de l'Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB). L'ensemble de la procédure, de la demande jusqu'à la délivrance, se déroule en ligne.
Une attestation de comparabilité pour les diplômes universitaires étrangers est par exemple nécessaire lorsque votre établissement est certes évalué « H+ » dans le portail d'information anabin, mais que votre diplôme précis n'y figure pas.

Important : vous ne recevez une attestation de comparabilité que si vous avez achevé vos études avec succès. Le ZAB ne délivre pas d'évaluation de diplôme pour des résultats d'études partiels ou des études non achevées. Vous trouverez des informations détaillées sur la procédure d'évaluation, les documents requis, les frais ainsi que les personnes habilitées à faire une demande d'attestation de comparabilité sur le **site du ZAB**.

Attestation de comparabilité : comment mon diplôme est-il classé ?

Le ZAB classe les diplômes étrangers à un niveau du système allemand : licence, master ou **doctorat**. La licence constitue le premier niveau et dure en règle générale de trois à quatre ans en Allemagne. Les diplômes universitaires étrangers du premier cycle correspondent généralement à une licence allemande. Dans certains pays, toutefois, ce premier cycle est plus court ou moins complet qu'en Allemagne. Le ZAB évalue ce type de diplômes comme des « parties d'un cursus de licence allemand ».

Important : l'évaluation « parties d'un cursus de licence allemand » n'est pas la même chose qu'une « reconnaissance partielle ». Une « reconnaissance partielle » ne peut être constatée que dans le cadre d'une **procédure de reconnaissance**, par le biais d'une **attestation de reconnaissance**.

Conseil pratique : prévoyez suffisamment de temps pour l'attestation de comparabilité

Veuillez noter que le délai de traitement de l'attestation de comparabilité peut atteindre jusqu'à trois mois, à condition que vous ayez soumis l'ensemble des documents requis de manière complète. Si vous

demandez une attestation de comparabilité pour un diplôme universitaire étranger en vue d'obtenir la **carte bleue européenne**, le délai de traitement n'est généralement que de deux semaines. Pour cela, indiquez dans la demande en ligne que vous avez besoin de l'attestation de comparabilité pour la carte bleue européenne, et joignez une copie de votre contrat de travail allemand en cours ou de votre promesse d'embauche écrite.

Le délai de traitement ne commence à courir qu'une fois que le ZAB a reçu l'ensemble des documents complets et que les frais ont été crédités sur son compte.

Plus d'informations sur le web

Office fédéral des migrations et des réfugiés

Hotline dédiée à la reconnaissance des diplômes étrangers

Reconnaissance en Allemagne

Comment faire reconnaître votre diplôme et quels sont les organismes compétents

Agence fédérale pour l’emploi (BA)

Recherche des professions réglementées en Allemagne

IHK FOSA (Foreign Skills Approval)

Centre de compétence national pour le contrôle et la reconnaissance des diplômes étrangers

BQ-Portal

Informations sur les qualifications professionnelles étrangères et sur les systèmes de formation professionnelle

Imprimer la page

URL: https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-reconnaissance/reconnaissance-diplomes/evaluation-diplomes-universitaires
Date: 2026-10-26 20:00:42 GMT